Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Juin 1886 No. 34.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Un Sourire.... ?

Here's a sigh to those who love me,
And a sigh to those who hate,
And whatever sky's above me,
Here's a heart for every fate.
—BYRON.

Une étoile a passé sur l'horizon noirci,
Un sourire a brillé dans mon ciel obscurci,
Tous deux se sont éteints comme sombre un navire ;
Vont-ils se rencontrer, l'étoile et le sourire ?
O cieux, que faites-vous des rayons égarés !
Lèvres, qu'avez-vous fait des aveux adorés !
Un soir, j'ai vu s'enfuir sur l'Océan sauvage
Une barque éperdue et cherchant le rivage ;
La houle et l'ouragan chantaient l'hymne de mort,
Et le flot frénétique entrainait loin du port
Cet atôme léger où palpitait un monde.
La mer avait la fièvre, et la vague profonde,
Battant à coups pressés, étreignait dans ses plis
L'épave sur laquelle, anxieux et pâlis,
Des hommes jeunes, forts, des enfants et des femmes
S'agitaient, resserrés entre les sombres lames.
Le phare, avec lenteur, détournait son regard
De ce conflit horrible, et son grand œil hagard,
Ramené de nouveau vers cette mer hurlante,
Semblait parfois s'emplir d'une larme sanglante.
La lueur s'effaça, quand elle reparut
L'onde rassasiée et râlante accourut
Seule.
Plus tard j'ai vu, sur l'océan du doute,
S'en aller dans la nuit, ayant perdu leur route,
Mes rêves et ma joie et le sourire aimé ;
Et sur tous ces bonheurs l'abîme s'est fermé.
Un court moment l'espoir lutta contre l'orage ;
La foi dans le lointain, pleurait sur le naufrage,
Et son fanal sauveur luisait, puis s'éteignait,
Puis revenait chercher la voix qui se plaignait.

Il faut donc que tout meure, et que par une tombe
Tout chemin soit marqué ; partout la foudre tombe,
Ce bras fort sur lequel votre main s'appuyait,
Il a faibli, pourquoi ? La bouche qui riait
Une heure auparavant, comment s'est-elle tue ?
Et cependant toujours notre tête abattue
Cherche une épaule amie ! A quoi sert de savoir
Qu'au monde tout n'est rien, qu'on doit marcher [sans voir
Puisqu'il nous faut quand même et l'erreur et la [peine,
Et l'éclair du plaisir, et la brûlante haine,
Et qu'au cynique même il arrive un moment
D'ineffable tendresse et d'agenouillement.

LÉONA QUEYROUZE.

Entre mari et femme.

1. Une femme doit faire autant de frais pour plaire à son mari, qu'elle en faisait pour lui plaire avant son mariage.

2. Il en est de même du mari à l'égard de sa femme.

3. Ni l'un ni l'autre ne doivent se blesser dans l'amour-propre, car ces blessures-là sont les plus douleureuses et les plus difficiles à cicatriser.

4. Telle femme très élégante et très gracieuse avant son mariage, se néglige jusqu'à la malpropreté et devient maussade quand elle est mariée : si son mari cesse de l'aimer, elle a perdu le droit de se plaindre.

5. Ceci doit s'appliquer au mari comme à la femme. Il est clair que lorsque l'on quitte les charmes séduisants qui nous ont fait plaire on doit s'attendre à cesser de plaire.

6. Il est rare de posséder une vertu assez ferme pour nous faire aimer par devoir, ce qui a cessé d'être aimable.

7. Quand, entre deux époux, il ne reste plus que le lien de l'estime, ce lien est bien près de se rompre, et adieu les douces joies du ménage.

8. La franchise que se doivent les époux ne doit jamais aller jusqu'à se reprocher les défauts physiques que l'on doit à la nature ou à un accident irréparable.

9. Jamais un mot hasardé ne doit sortir de la bouche d'une honnête femme, n'y eut-il même que son mari pour l'entendre.

10. Il doit en être de même du mari.

11. Les lois divines et humaines ont dit : "Femme, tu obéiras à ton mari." Elle doit donc mettre dans ses paroles et ses actions le plus de douceur possible et de la soumission si cela est nécessaire.

12. Mais cette soumission ne doit jamais aller jusqu'à la faiblesse et la lâcheté.

13. Dieu a donné la femme à l'homme pour faire la joie et le bonheur de la famille ; elle doit donc accepter ce rôle de bonne grâce.

14. Une femme acariâtre, colère, grondeuse, toujours rechignée et de mauvaise humeur, est la peste de la société ; elle se fait détester de son mari, de ses enfants et de toute sa famille. Où pourra-t-elle aller chercher le bonheur.

15. Une femme sera constamment respectée tant qu'elle pourra, aux yeux de tous, se couvrir d'un manteau de respect que son mari a pour elle.

16. Le mari doit comprendre que sa femme est son égale devant Dieu et devant la nature : il ne prendra donc pas ce ton de supériorité et de despotisme qui ne prouve, chez lui, qu'un manque d'éducation.

17. Le mari qui affiche devant les étrangers le despotime domestique n'est qu'un sot digne de mépris et de pitié.

18. Un mari doit toujours être bon, doux, affable, plein d'indulgence et d'affection pour sa femme, et il la forcera ainsi à s'en rendre digne.

19. Si une femme montre un peu trop de goût pour la dépense, c'est souvent par la faute du mari qui ne l'a pas suffisamment éclairée sur la position financière de leur maison.

20. Si la femme, connaissant cette position financière, continue à dépenser pour une toilette tapageuse, que le mari soit sur ses gardes ; c'est qu'on veut plaire à d'autres qu'à lui.

L'emigration.

Nous reproduisons avec plaisir du *Travailleur* l'excellent article qui suit :

La presse du Canada s'afflige à bon droit, à la vue des proportions alarmantes que prend l'émigration, cette année. Depuis quelques mois, des milliers de Canadiens-français ont dit adieu au pays natal, pour venir tenter fortune aux Etats-Unis. Nous avons déjà signalé à nos frères du Canada l'imprudence que l'on commet en venant aux Etats-Unis, dans ce temps de crise ouvrière, pour améliorer sa condition sociale. Tous les journaux canadiens de la République devraient en faire autant, de leur côté, afin de prévenir de cruelles déceptions chez certains bons cultivateurs canadiens, qui abandonnent la vie champêtre, croyant, en venant en ce pays, tomber dans un véritable pays de cocagne.

Le *Travailleur* a toujours eu à cœur les intérêts de nos compatriotes. Son regretté fondateur avait compris, à son début, que l'élément canadien était appelé à jouer un rôle important sur le sol des Etats-Unis. Il avait foi dans la mission que les Canadiens dovaient remplir au milieu des éléments hétérogènes qui composent le peuple américain. A cette époque, les industries américaines étaient florissantes ; les ouvriers n'avaient aucun sujet de mécontentement contre les capitalistes, et partant, il n'y avait pas de ces grèves déplorables, qui sont en voie de détruire en peu d'années une prospérité péniblement assurée. C'est pourquoi le regretté M. Gagnon encouragea l'un des premiers l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Il y avait place pour tous. Ceux qui gagnaient misérablement leur vie, au Canada, trouvaient incontestablement plus de confort en ce pays. Mais depuis, les temps sont bien changés. Ce qui était bon en 1865 ou 1870, ne l'est plus, maintenant. L'émigration canadienne, qui était alors désirable, au point de vue de l'expansion des idées françaises et catholiques, est aujourd'hui souverainement déplorable. C'est que, depuis près d'un quart de siècle, la situation financière, aux Etats-Unis, a varié considérablement. L'immigration irlandaise, allemande, suédoise, etc., a pris des proportions gigantesques ; toutes les branches de l'industrie américaine sont encombrées ; de là le mécontentement des ouvriers, qui se font la guerre entre eux au moyen d'une compétition effrénée.

Quel est l'homme raisonnable, qui, dans les circonstances actuelles, voudrait approuver l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis ? Partout l'on n'entend parler que de grèves. En maints endroits, les filatures, les usines, etc., sont fermées, par suite de difficultés survenues entre les patrons et les ouvriers ; l'ouvrage fait défaut, et des milliers de personnes chôment actuellement. Eh ! bien, n'est-il pas vraiment pénible pour nous, Canadiens, de voir des frères venir de gaieté de cœur se mettre dans une position qu'ils auront lieu de regretter amèrement ? Le patriotisme ne nous oblige-t-il pas de dire à nos frères du Canada : "Les affaires sont dans un triste état de stagnation, en ce pays. Vous avez l'idée de prendre le chemin des Etats-Unis ? vous auriez tort de la suivre. De ce temps-ci, les affaires ne sont pas plus prospères ici qu'au Canada. Alors, pourquoi émigrer ? pourquoi quitter le coin de terre qui vous a vu naître pour venir goûter sur un sol étranger les amertumes de l'exil ? pourquoi changer votre position de cultivateur ou d'artisan pour une autre peut-être infiniment moins lucrative ? pourquoi, en un mot, braver le sort et commettre l'imprudence de vous déplacer pour venir dans un pays où la stabilité des affaires ne repose plus que sur la volonté de certains cerveaux mal équilibrés ?

Nous voulons le bien de nos compatriotes C'est pourquoi nous leur conseillons de ne pas émigrer dans un temps de crise économique comme celui que traversent actuellement les Etats-Unis. Notre franc-parler aura peut-être pour effet de déplaire à ceux qui ont l'intention d'émigrer. Mais nous suivons en cela notre devise : *fais ce que dois*. Nous disons vrai, et c'est avec la force de la conviction que nous donnons ce conseil. Il est assez de compatriotes qui sont obligés de s'en retourner au pays, après avoir dépensé le modeste capital qu'ils avaient pu réaliser, grâce à de longues années d'un travail assidu, pour que les autres y pensent à deux fois avant que de se décider à s'expatrier.

G. DE TONNANCOUR.

Deux mariages.

Quel singulier contraste présente à quelques jours de date, le double mariage du duc de Bragance et du Président Cleveland.

Le duc de Bragance, héritier d'un petit royaume qui, ne joue depuis longtemps en Europe qu'un rôle insignifiant, épouse la fille de M. le Comte de Paris. Voilà toute la diplomatie en mouvement. M. le Comte de Paris est un prince sans couronne. Voilà tous les radicaux français en insurrection. Le mariage d'une princesse française avec l'héritier d'un trône est considéré par les fanatiques comme un attentat contre la république française. Le Comte de Paris a reçu ses amis et leur a donné une grande soirée à laquelle des ambassadeurs ont assisté. Quel scandale ! Rien que l'exil ne peut contenter la fureur des démagogues. Le ministère français est en péril et ne parvient à se sauver qu'en jetant en pâture aux radicaux l'exil des princes.

Voici maintenant le président Cleveland Il représente une république de cinquante millions d'hommes, l'une des plus grandes puissances du monde. Ayant résolu de se marier, il se dispense d'en entretenir les ambassadeurs, parce que ce fait ne les regarde point. Il annonce son mariage à ses ministres, deux jours seulement avant la cérémonie, non pour leur demander leur avis sur une question qui ne saurait mettre la politique en jeu, mais pour les inviter à se joindre à ses amis. Un ministre prononce la formule sacramentelle, et à la suite d'un repas intime, le président s'esquive avec sa femme pour passer sa lune de miel hors de la Maison Blanche. Dans une semaine ou deux, il reviendra à Washington. Mme Cleveland prendra la direction des soins du ménage. Le président continuera à vaquer aux affaires publiques et tout sera dit.

D'un côté tant de bruit, tant de périls politiques, et de l'autre tant de simplicité ! Il y a là plus qu'un contraste. Il y a un enseignement et un sujet de méditations.

—*La Presse*.

Le Manitoba.

Jeudi, 10 Juin 1886.

UN CARDINAL AU CANADA.

Nous apprenons avec plaisir par le télégraphe que dans le consistoire tenu lundi, 7 courant, le Saint-Père Leon XIII, a créé Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, entr'autres prélats, Mgr Elzéar Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec.

Cette nouvelle à laquelle le public était préparé ne nous surprend pas, mais elle nous réjouit beaucoup. Le Chef de la catholicité suit d'un regard affectueux les progrès de l'Eglise, dans tous les pays du monde; il a à conduire la barque qui lui est confiée à travers les mille écueils qui menacent de l'engloutir: c'est une grande consolation pour son cœur de Père de voir cette barque divine entrer deçà delà dans des ports surs où elle peut se reposer. Notre cher Canada a l'immense avantage d'être une de ces mers comparativement tranquilles où le successeur de Pierre conduit avec bonheur la barque qui lui est confiée, et pour témoigner de sa satisfaction, le Pontife Roi vient de nous donner un Pontife Prince.

La hiérarchie du Canada si forte et si dévouée dans les quatre provinces ecclésiastiques qui embrassent notre sol, voit compléter son noble enchainement par la création d'un Cardinal. Le vieux Québec qui a ouvert ses portes à tant de gloires et d'illustrations doit les ouvrir à un Prince revêtu de la pourpre romaine. Il était bien juste que le premier siège épiscopal de l'Amérique du Nord fut occupé par un membre du Sacré Collège, et que le 15ième successeur de l'illustre de Laval reçut une distinction qui l'honore ainsi que le pays entier.

Les ennemis de l'Eglise avaient cru voir, à la cessation du pouvoir temporel du Pape à Rome, l'affaiblissement de son pouvoir spirituel dans le monde; Dieu lui-même s'est chargé de démentir ces criminelles espérances: jamais la papauté n'a joué un rôle plus distingué que celui qui environne la tête du Chef de l'Eglise d'une auréole de tant de gloire et de mérite. Une nomination qu'il peut faire, une distinction qu'il peut accorder paraît aux hommes d'état les plus distingués un juste sujet d'ambition; c'est pourquoi ceux qui gouvernent le Canada ont compris que la création d'un cardinal au milieu de la Puissance canadienne, serait une puissante affirmation de son développement, et comme un gage assuré d'une plus grande prospérité. Aussi, nos hommes d'état n'ont pas hésité à solliciter du Chef de l'Eglise l'honneur que le pays vient de recevoir par la création d'un cardinal.

L'EGLISE EN ALLEMAGNE.

Pendant que le Souverain Pontife accorde à une simple colonie, un honneur qui est justement apprécié, Sa Sagesse continue avec l'empire qui se croit le plus puissant du monde, des négociations qui prouvent que la force morale donne encore la force matérielle, et le Chancelier allemand laisse voir au monde que celui auquel il est forcé de donner le titre de Sire, est vraiment Roi dans l'ordre moral et politique.

L'abîme creusé par une volonté d'autant plus perverse qu'elle était plus énergique, n'est sans doute pas encore tout comblé, mais déjà nos frères d'Allemagne jouissent d'une liberté plus grande, et nous faisons des vœux pour que parmi eux, comme parmi nous, l'Eglise jouisse d'une liberté entière et complète.

REJET DU BILL DE "HOME RULE."

L'histoire en main, il est impossible à tout homme impartial de ne pas reconnaître que la noble terre d'Irlande est, depuis des siècles, la victime d'un état de choses qui est une honte pour ceux qui le continuent. Ce pays qui a joué un rôle si important, qui a brillé d'un si noble et si pur éclat, est devenu, par l'oppression, la terre classique de la souffrance comme elle avait été, pendant des siècles, la terre classique du savoir; aussi, nos plus vives sympathies ont toujours été pour ce peuple héroïque qui a tant souffert.

Jouissant nous-mêmes, sous la protection du drapeau anglais, d'une liberté qui nous est précieuse et chère, nous ne pouvons, nous ne voulons pas nous défendre contre le désir de voir toutes les parties de l'empire britannique jouir des avantages que nous possédons.

Ici, le *home rule* nous avait apparu comme une mesure de justice et de sagesse, aussi, c'est avec regret que nous voyons cette mesure repoussée au parlement impérial. Il y a pourtant dans le chiffre des votes que nous apporte le télégraphe, des enseignements précieux à recueillir, de douces espérances à concevoir: M. Gladstone a obtenu 311 voix contre 341, sur une mesure dont l'idée semblait même impossible, il n'y a encore que quelques mois. Cette défaite peut donc s'appeler un grand succès, et si l'union peut se maintenir parmi les membres amis de l'Irlande, il est permis d'espérer que dans un avenir prochain, cette généreuse terre verra luire des jours meilleurs, une condition plus prospère.

Les tristes nouvelles qui nous viennent au sujet des troubles orangistes, en Irlande, sont bien capables d'affliger non-seulement tout sujet anglais, mais même tout homme qui a au cœur le moindre sentiment de justice et d'humanité.

EXAMENS UNIVERSITAIRES.

Nous publions ci-dessous, le résultat des derniers examens universitaires. D'après ce compte-rendu l'on peut constater que le Collège de Saint Boniface, dirigé actuellement par les Révérends Pères Jésuites a obtenu de grands succès, comme les années précédentes d'ailleurs. Les élèves des trois collèges affiliés à l'Université de Manitoba, Saint-Boniface, Saint-John et Manitoba, ont pris part à ces examens.

Suivent les noms des élèves du collège de cette ville qui ont subi ces examens.

BACHELIERS ES-ATS.

MM. Alphonse C. LaRivière et Elie Rocan ont obtenu leur degré avec honneur.

MM. A. deLaronde et E. Gauthier ont subi avec honneur, leur avant-dernier examen à ce degré.

PROFESSION MÉDICALE.

M. E. Lacombe a passé avec honneur ses examens et été admis à la pratique de la médecine.

PREMIÈRE EXAMEN.

MM. H. Royal et D. Brisebois ont obtenu un bon succès et seront tous deux portés sur la liste des candidats au degré de B. A

MÉDAILLES ET BOURSES.

Cours de Philosophie, 2de annnée, M. Alphonse C. LaRivière a obtenu la médaille d'argent de l'Université, plus une bourse de $100.

M. Elie Rocan a obtenu la médaille de bronze de l'Université, plus une bourse de $60.

COURS DE PHILOSOPHIE, 1ÈRE ANNÉE.

M. A. de Laronde a obtenu une bourse de $100.

M. E. Gauthier, une bourse de $60.

PREMIER EXAMEN.

M. David Brisebois a obtenu une bourse de $80 dans ce cours, pour langues modernes.

Nous félicitons nos jeunes amis de leurs succès, qui sont pour eux l'assurance de ceux qui les attendent dans les carrières qu'ils doivent se choisir.

La collation des diplômes a eu lieu samedi après-midi, 5 courant, dans la Chambre de l'Assemblée Législative. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur était présent, et la séance a été présidée par le Chancelier, l'Evêque de la Terre de Rupert, qui ouvrit la séance par un discours très-approprié. Tous les membres du Conseil et de l'Université étaient aussi présents.

Nous publions *in extenso* l'excellent discours que M. T. A. Bernier, Régistraire de l'Université, a prononcé en français en cette circonstance immédiatement avant la clôture de la séance:—

Monsieur le Chancelier,

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Mesdames et Messieurs,

Invité seulement hier à prononcer aujourd'hui quelques paroles de circonstance, je n'ai pas accepté sans hésitation cette invitation empreinte, d'ailleurs, d'une grande bienveillance à mon égard.

Ce n'est point en quelques instants, au milieu d'occupations multiples, que l'on peut préparer un discours académique, digne de couronner toute une année de travaux universitaires.

Et pour comble d'infortune, je dois m'exprimer dans une langue qui n'est pas celle de la majorité de mon auditoire.

Pourtant, M. le Chancelier, j'aime à croire que sur ce dernier point, je me trompe peut-être; car, ceux qui m'ont fait part de votre désir, non-seulement savaient que je parlerais en français, mais ils m'en ont même sollicité.

Et j'ose le dire, ce fait est, en lui-même, de la part de notre université, un grand exemple, et, par suite, un grand enseignement.

Cet exemple, c'est la manifestation du respect que nous professons les uns à l'égard des autres: respect qui a dû être la première condition de la fondation de cette université, laquelle est aujourd'hui l'ornement de notre province.

Lors de la fondation de cette institution, il s'est trouvé des esprits incrédules qui doutèrent du succès d'une chose aussi nouvelle, d'une organisation où des éléments si dissemblables, sous plusieurs rapports, se trouvaient tout à coup rapprochés, et appelés à concourir à une œuvre commune de la plus haute importance.

Presque une décade s'est depuis écoulée!

Dix ans! c'est bien peu de chose dans la vie d'un peuple! c'est peu de chose même dans l'existence d'une institution! cependant, dix ans, dans notre province de Manitoba, c'est une période relativement étendue; et cette période a suffi pour démontrer l'efficacité du système.

Les collèges affiliés sont sortis victorieux de l'épreuve; le doute a fait place à la confiance, la jeunesse demande à l'université ses honneurs et ses degrés; les professions libérales sont venues cette année se grouper à l'ombre de son drapeau; la faveur publique s'est manifestée par de généreuses dotations; à mesure que les vice-rois se succèdent à Rideau Hall, ils nous donnent tour-à-tour des témoignages de leur approbation par leurs paroles, par leurs visites, et par leurs récompenses qu'ils décernent chaque année à nos élèves. Et j'ajouterai que notre institution, comme du reste tout notre système d'éducation, est actuellement l'objet de l'attention des autres provinces! Il y a certes en tout cela quelque chose de remarquable et de fort honorable pour Manitoba.

Sans doute, il a fallu du tact et de la prudence, du bon vouloir et de la courtoisie; mais ce tact, cette prudence, ce bon vouloir et cette courtoisie, ils se sont rencontrés dans les fondateurs de l'Université; et la population de notre province, et la classe des étudiants spécialement, doivent une large part de leur gratitude, à vous, Monsieur le chancelier, au vénérable et illustre Archevêque de Saint-Boniface, au principal du *Manitoba College*, ainsi qu'au personnel enseignant des collèges affiliés, pour avoir élevé et maintenu cet édifice qui se tient au milieu de notre république universitaire comme la capitale d'un état où toutes les institutions légitimes peuvent se mouvoir librement et tendre chacune à l'accomplissement de leur objet propre.

Dans l'état actuel de notre société, notre université répond à nos besoins présents, et il est permis d'espérer que nul ne viendra jeter l'alarme dans son sein, que nulle tentative ne sera faite pour altérer son caractère et sa constitution, mais qu'au contraire, de toute part nous viendront les adhésions, que tous concourront à son affermissement afin de la laisser toute entière aux préoccupations qui sont inhérentes à sa nature et à son but, afin que nul autre intérêt que le sentiment de leur profonde responsabilité n'occupe l'attention des hommes chargés de la direction des hautes études en ce pays.

On ne peut ne pas attacher d'importance à l'existence d'une université.

Oh! je le confesse, s'il ne s'agissait que de permettre à un jeune homme de mettre à la suite de son nom deux ou trois lettres assez peu comprises généralement du reste de la population, ce vain résultat justifierait à mes yeux toutes les indifférences.

Mais tout autre est le but principal d'une semblable institution.

Stimuler l'ardeur des jeunes gens pour l'étude et le travail généralement, discipliner leur esprit, former leur cœur, développer leur intelligence, leur inspirer le culte de la forme et de la pensée dans sa plus haute expression, en faire des hommes utiles à eux-mêmes et à leur patrie, relever le niveau des études, relever le niveau de la société elle-même, grouper toutes les sommités intellectuables d'un pays, voilà la mission d'une université.—Rôle immense qui s'exerce le plus souvent sans bruit, sans ostentation derrière les quatre murs d'un *Alma Mater*; mais, de ce sanctuaire de la pensée partent en réalité toutes les impulsions qui font mouvoir la société dans un sens ou dans un autre, qui tantôt la lance sur la voie du progrès, et tantôt la précipite dans les profondeurs des abîmes ou gémissent aujourd'hui des pays entiers pour avoir oublié les enseignements si vrais et si féconds des vieilles universités créées jadis par l'Eglise.

Notre pays est appelé par son étendue, par ses ressources, et par le chiffre de sa population à exercer une influence considérable sur les destinées du continent. Les générations actuelles passeront peut-être avant le complet épanouissement de cette ère de grandeur, de prospérité d'indépendance et de liberté que nous anticipons pour ce Canada si cher à nos cœurs et à nos intelligences.

Mais à nous de mettre la semence en terre, lors même que d'autres devraient moissonner; à nous de façonner le monde d'où sortira la nation, une et forte.

L'unité nationale ne veut pas nécessairement dire selon moi, unité de langage, absorption d'une race par une autre; cela ne veut pas dire qu'un peuple doive faire le sacrifice de tout un passé de gloire et d'héroïsme; mais cela signifie que tous les cœurs doivent également aimer leur patrie, que toutes les intelligences doivent également la servir!

Or, il semble que notre Université, si elle s'en tient à ses traditions—si tant est que l'on puisse appeler traditions des règles et des coutumes de moins de dix ans—peut devenir l'un des instruments les plus efficaces de cette œuvre; car elle appelle de toutes les parties du pays, pour les réunir, des hommes éminents, lesquels, au premier contact, s'aperçoivent que, bien que divisés entr'eux sous certains rapport par des différence essentielles, tous s'agenouillent du moins, devant l'unique Dieu, servent le même drapeau, le Dieu de tous les chrétiens, qui est aussi le Dieu de la science—*Deus scientiarum Dominus*; le drapeau que personnifie de nos jours notre Gracieuse Souveraine Victoria, et qui protège nos biens, nos personnes et nos libertés.

Il ne me reste plus, M. le Chancelier qu'à vous remercier, et avec vous, cet auditoire, des marques de bienveillance qui m'ont été données au cours de ces remarques, et de l'attention avec laquelle elles ont été écoutées.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, Saskatchewan, 26 mai 1886.

Monsieur le Directeur.

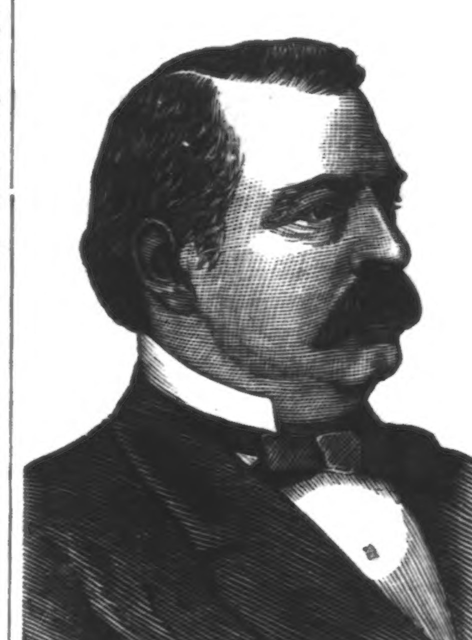
Une bien agréable surprise était faite à la respectable famille Boucher de Saint-Louis de Langevin, vendredi, le 14 mai courant. Ce n'était rien moins que l'arrivée inopinée de son chef parti en exil dix mois auparavant. Personne ne pouvait en croire ses yeux, on croyait à un fantôme.

Certes, si le gouvernement a eu des torts envers les Métis de ce district, on ne peut nier qu'il fasse tout en son pouvoir pour les faire oublier, et la manière dont M. Boucher a été traité par lui est tout-à-fait surprenante, grâce à l'intervention efficace du vénéré et charitable Archevêque de Saint-Boniface, qui n'a pas cessé un seul instant depuis les malheureux troubles du printemps dernier de travailler à ramener le calme et la consolation où régnait la désolation. Le gouvernement, non-content de délivrer les prisonniers, a envoyé des messagers au-delà des frontières pour persuader aux fugitifs de la Saskatchewan de revenir dans leurs pays. M. Baptiste Boucher est celui surtout que le gouvernement a favorisé. Un messager, muni d'une lettre du gouverneur Dewdney et de M. Forget, fut envoyé à sa recherche Ce porteur de bonnes nouvelles partit du Fort McLeod vers le 10 avril, et, après force pérégrinations à travers les villes et les villages du Montana, parvint enfin à atteindre celui qu'il cherchait avec tant d'acharnement. Il le trouva à Rocky Point, sur le Missouri, occupé à bûcher du bois de corde pour sa subsistance.

Les Américains ne pouvaient croire à tant de condescendance de la part du gouvernement canadien Ils se disaient entre eux: "*that Boucher must be a d......d good man.*" Un de leurs magistrats même crut à une supercherie, à un enlèvement, et menaça de son pistolet le prétendu *kidnapper*.

M. Boucher fait une triste peinture des pays qu'il a parcourus, et il ne doute pas que la plupart des Métis de ces régions ne reviennent rejoindre leurs frères de la Saskatwan, aussitôt qu'ils en auront les moyens.

Bien à vous devoué,
M. le Directeur.
H. P.





LE MARIAGE DU PRESIDENT.

La cérémonie du mariage du président des Etats Unis, M. Cleveland, avec mademoiselle Frank Folsom, de Buffalo, a eu lieu à sept heures, mercredi, le 2 courant, dans le salon de la maison Blanche, à Washington, au milieu de quelques intimes. Après le mariage le président et son épouse sont immédiatement partis par train spécial pour *Deer Park*, place d'eau fashionable du pays voisin

La Reine a envoyé un télégramme de félicitation à M. Cleveland.

Miss Folsom est née en 1864, et atteindra sa vingt-deuxième année le 21 juillet.

Elle naquit à Buffalo, N. Y. Toute enfant, elle fréquenta les classes de l'école française de Mme Brecker. Lors de la mort de son père, en 1875, sa famille habitait le Tiffit House

A Medina, Miss Folsom suivit les cours du "High School." De retour à Boston quelques années après, la future présidente de la Grande République, entre à l'Ecole Centrale. Ses merveilleux progrès à l'Ecole Centrale, lui permirent d'entrer au milieu de l'année scolaire et sans examen préliminaire, au Well's College. Elle y fut graduée en juin, l'an dernier. Les paniers de fleurs qui lui étaient envoyés presque chaque semaine, dès la deuxième année de sa vie de collège, de l'*Executive Mansion* d'Albany, alors que M. Cleveland était gouverneur de l'Etat de New-York, et plus tard l'abondance de fleurs qui lui arrivaient à Buffalo des conservatoires de la maison Blanche à Washington n'étaient que quelques unes des petites attentions qu'il avait pour elle.

L'une de ses perfections consiste dans le charme de son style littéraire Elle est toujours vêtue très-simplement, ses cheveux sont d'un brun léger.

Le président Cleveland est le vingt-deuxième président de la République Américaine. Il naquit dans l'Etat de New-York, au mois de mars 1837, et il atteindra par conséquent sa cinquantième année le printemps prochain. M. Cleveland a vingt-sept ans de plus que sa fiancée.

A l'âge de 17 ans, Grover Cleveland fut nommé assistant professeur dans une école d'aveugles à New-York, mais il quitta bientôt la grande ville et partit à la recherche d'un emploi dans l'ouest. Arrivé à Buffalo un avocat lui offrit une place de clerc dans son bureau. Il étudia le droit avec assiduité et en 1859 il fut admis au barreau. En 1863 il fut nommé avocat du district pour le comté d'Erié. En 1881, il fut élu maire de Buffalo par la plus grande majorité que jamais candidat à cette charge eût encore obtenu.

Son intégrité, sa fermeté dans l'administration des affaires de la ville, la guerre sans merci ni trève qu'il fit à la cerruption dont il délivra Buffalo lui gagna l'appui de tous les honnêtes gens, sans distinction de parti, et dès lors le chemin lui était ouvert vers de plus grands succès.

En 1882, il fut élu gouverneur de l'Etat de New-York.

En 1884, il fut choisi comme candidat à la présidence, à la Convention Nationale des démocrates, tenue à Chicago, et à l'élection qui eu lieu le 4 novembre suivant, il reçut 4,374,486 votes sur les 10,067,610 déposées dans l'urne. Le Collège Electoral, lui donna 219 votes contre 182 à M. Blaine.

Comme président il est resté fidèle, avec une meilleure fermeté, aux principes qui l'avait guidé comme maire de Buffalo et gouverneur de l'Etat de New-York.

La Vérité en reproduisant ce que nous avons écrit à l'occasion de la mort de l'épouse du défunt chef métis, essaye de nous donner une petite leçon de diagnostique; elle prétend que nous aurions du dire *pumonie* au lieu de *pneumonie*. Notre expression était exacte quand nous l'avons employée, comme, d'ailleurs, elle l'est encore aujourd'hui si nous en croyons les *autorités*!.........

Le service anniversaire de feu Marie Bourdeau, épouse de l'hon. A. A. C LaRivière, ministre de l'agriculture, a eu lieu lundi à la cathédrale.

M. le curé Dugas officiait assisté de MM. les abbés Cloutier et Montreuil comme diacre et sous diacre.

Au chœur étaient présents Mgr l'Archevêque, les RR. PP. Lory, Drummond, Lussier, Béliveau et M. l'abbé Messier. Les élèves du pensionnat y assistaient aussi, de même qu'un grand nombre de parents et d'amis de la famille LaRivière.

L'orgue était tenu par M. Albert Bétournay et le chœur était sous la direction de M. L. J. A. Lévêque.

CHOSES ET AUTRES.

—Ces jours derniers, un mémoire signé par plus de soixante membres du parlement a été remis à l'hon. M. Chapleau. Ce mémoire à trait au commerce avec les Indes occidentales et recommande l'adoption d'un traité de commerce entre le Canada et la Jamaïque en conformité du désir exprimé par cette île en 1884. Pendant l'année 1885 la valeur des importations canadiennes à la Jamaïque a été de $1,533,800 tandis que celle des exportations de la Jamaïque au Canada a été de $1,442,324. Le mémoire conclut à la nomination de trois agents résidents, à la Jamaïque dans le cas où un traité serait adopté.

—Il y a en Canada 37 cités et villes dont la population est de 5,000 à 25,000 âmes, et sept cités qui comptent plus de 25,000 âmes Ces dernières sont les suivantes: Montréal, 140,747; Toronto, 76,415; Québec, 62,446; Halifax, 36,100; Hamilton, 35,961; Ottawa, 27,412; St. Jean, 26,127.

—Les chiffres suivants nous donnent les mouvements de la population en France depuis le commencement du siècle dernier:

Années	Habitants	Années	Habitants
1700	19,660,320	1841	34,230,678
1762	21,769,063	1846	35,400,686
1772	22,642,000	1851	35,680,170
1784	24,820,000	1856	36,639,364
1801	27,349,003	1861	37,386,161
1806	29,107,425	1866	38,067,074
1821	30,461,875	1872	36,102,221
1826	31,868,937	1876	37,000,000
1831	32,519,223	1881	37,672,048
1836	33,540,940		

Nouvelles Religieuses.

—Le Rév. Père Lecomte est revenu lundi de Sainte-Agathe. Le succès de sa retraite a été si complet que pas un catholique n'est resté en arrière dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le Rév. Père est parti hier pour commencer une retraite à Saint-Charles, d'où il ira donner les mêmes exercices à Saint François-Xavier. Nous sommes certains que les paroisses sur les rives de l'Assiniboine rivaliseront de zèle avec celles établies sur les bords de la Rivière-Rouge.

—M. l'abbé Geo. Dugast a été à Brandon samedi dernier et est revenu lundi. Les travaux de l'importante addition faite au couvent s'avancent rapidement, et le tout sera fini pour le 1er juillet. Cet établissement qui est sous la direction des RR. SS Fidèles Compagnes de Jésus, se développe d'une manière bien consolante. L'éducation qui s'y donne est la même qui se donne dans nos autres couvents, aussi le public sait l'apprécier, et les parents reconnaître l'immense avantage offert à leurs enfants.

Le *bloc* catholique de Brandon est délicieusement situé; de nombreuses plantations y ont été faites avec un parfait succès, et contribuent grandement à en rehausser la beauté et l'agrément.

—Le Rév. Père Leduc est parti lundi pour Calgary, Mgr Grandin la chargé de diriger les missions de cette ville et des environs.

—Le Rév. Père McCarthy est arrivé de l'Ouest. Il a visité les Crofters, colonie d'Ecossais catholiques établis dans le voisinage de Wapella, Moosomin et Red Jacket. Il a eu le plaisir de constater le progrès de cette colonie. L'école, sous la direction de M. Gillies donne pleine satisfaction, et ces colons sont très contents de leur position.

Le Rév. Père a aussi visité Wolseley et la colonie canadienne qui s'y trouve. On y soupirait après la pluie, et celle qui est tombée mardi a du, là comme ailleurs, grandement réjouir la population.

—Le Rév. Père Beaudin, curé de Nortre-Dame de Portage, Ont., était à l'archevêché mardi. Nous regrettons de voir que le Rév. Père n'est pas complètement remis des souffrances qu'un rhumatisme aigu lui inflige.

Nous en pouvons dire autant de M. l'abbé Giroux, curé de Sainte-Anne, qui après une indisposition prolongée a pu lui aussi visiter Saint-Boniface.

—Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, qui, malgré son âge, se porte très bien était aussi à l'archevêché, hier et avant-hier.

PERSONNEL.

L'hon. M. Royal est attendu dimanche matin en cette ville.

M. Edouard Lambert est de retour de Saint-Paul, Minn, E.U.

Depuis jeudi dernier, M. S. A. D. Bertrand demeure à Saint-Boniface, rue Dumoulin.

Son Honneur le juge Taylor partira lundi pour Calgary afin de tenir une enquête au sujet des plaintes qui ont été portées contre le juge Travis.

L'hon. M. Girard est revenu samedi matin d'Ottawa.

M. le Dr Lacombe s'est fixé à Saint-Pierre de la Rivière aux Rats pour exercer sa profession. Nous lui souhaitons Succès.

M. Chenet, de Saint-Louis, Miss. frère de Mmes Monchamp et Soucisse, est à Winnipeg, en promenade.

NAISSANCES

En Saint-Boniface, le 5 courant, Madame Joseph Bourassa, une fille.

En cette ville, le 6 courant, Madame Joseph Desrosiers, un fils.

En cette ville, le 7 courant, la Dame de M. J N. Camyré, du département des douanes, une fille.

MARIAGES.

A Saint-Laurent, T. du N.-O., le 26 mai dernier, M. Charles Ouellette conduisait à l'autel Melle Mathilde Short, fille de M. James Short.

A Saint-François-Xavier le 7 courant par M. le curé Kavanagh, M. Henri Guilbault à Melle Victoire Moreau.



SOUMISSIONS.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

Des soumissions pour transporter cinq cents (500) verges de terre sur le chemin Dawson (marais des Liards) seront reçues par M. le Préfet jusqu'à samedi, le 19 juin à midi.

Pour plus d'informations s'adresser au soussigné.

Daté au bureau du Sec.-Trésorier, ce 10ème jour de juin, A.D. 1886.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

Ins.9.6.86.

Chronique Locale.

—Ce matin, Mgr l'Archevêque a administré la confirmation à 27 élèves au Collège de Saint-Boniface

—Les examens à l'école de Madame Jean doivent avoir lieu le 19 courant

—La Société Orphéonique est activement occupée à préparer la séance qu'elle doit donner dans la soirée du 24 courant.

—La sortie les élèves du Collège de Saint-Boniface aura lieu le 18 courant. La distribution des prix se fera ce jour-là à 8.00 heures p.m

—Nous publions sur notre quatrième page la liste des lots de la ville de Saint-Boniface et de la municipalité de Taché qui seront vendus pour arrérages de taxes.

—Le comité de la messe de l'Association Saint-Jean-Baptiste se réunira ce soir aux salles du Cercle Provencher, et le comité de la soirée se réunira demain soir au même endroit.

—Perdu, samedi dernier, depuis le coin des avenues Taché et Provencher, jusque chez M. Plouffe, un portefeuille contenant la somme de $105.00. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le rapportera à ce bureau.

—A l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg les examens commenceront la semaine prochaine. L'examen de musique se fera jeudi prochain à 2.00 p.m Les examens semestriels auront lieu le mardi et le mercredi suivant, à 10.00 hrs a.m.; puis la distribution des prix se fera le 18 au matin, vers 9 30 hrs.

—Le conseil du Bureau d'Agriculture a siegé hier pour faire les préparatifs nécessaires à l'exposition provinciale qui doit se tenir en cette ville l'automne prochain La liste des prix offerts est considérablement augmentée, et, comme on s'attend à une exposition plus forte que l'année dernière, de nouvelles bâtisses vont être immédiatement construites pour satisfaire aux besoins.

—Les examens au pensionnat de Saint-Boniface commenceront vendredi, le 11 courant, et se continueront comme suit :

Juin 11, Vendredi, 2 hrs P.M. Examen de Musique (5 Divisions).

Juin 15, Mardi, 9½ hrs A.M. 1ère et 2ème Division. 2 hrs P.M. 3ème Division.

Juin 16, Mercredi, 9½ hrs A.M. 4ème Division. 2 hrs P.M. 5ème Division.

Juin 17, Jeudi, 9½ hrs A.M. 6ème Division. 2 hrs P.M. 7ème Division.

Juin 19, Samedi, 10 hrs A.M. Distribution Solennelle des Prix

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

8 juin.—Le feu de prairie a encore fait des dommages en cette localité. Deux vaches ont été brûlées à mort, tant le feu était intense.

—La semaine dernière nous avions la visite du club de *base ball* de Virden. La partie jouée avec celui de notre localité, fut gagnée par nos amis voisins, qui l'emportèrent par peu de points.

—Le grain en général promet beaucoup cette année, cependant, une bonne et longue pluie ne ferait que du bien de ce temps-ci.

—Samedi dernier, 5 de ce mois, avait lieu chez M. B. Little, une assemblée des électeurs de la municipalité de Woodworth.

Cette assemblée avait été convoquée dans le but de savoir à quoi s'en tenir sur l'érection de nos ponts sur l'Assiniboine et le bonus demandé à cette même municipalité. Plusieurs orateurs prirent la parole, les uns, en faveur, démontrèrent les avantages qu'il y avait à retirer de cette entreprise, les autres, au contraire, ne voyaient aucun avantage général à retirer. M. A Charland, dans une mémoire précis, nous fit voir clairement les deux côtés de la question, c'est-à-dire les avantages et les nombreux inconvénients qui résulteraient de l'octroi d'un bonus.

Après quelques délibérations, il a été résolu que le quartier sud du township 10 rang 23, se prononcerait contre le bonus en question comme étant trop lourd et extravagant. Le vote devra se prendre le 15 courant.



SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix-neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.
3ins.27.5.86.



Statuts de Manitoba.

ACTES DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes pour licences pour la vente des liqueurs dans la Province de Manitoba, ont été reçues :

Frank P. Rigney, Magasin, Minnedosa ; I. I. Caulfield, Magasin, Virden ; S. Swamson, Hôtel, Virden ; Wm. Elliot, Hôtel, Virden ; John Cobb, Hôtel, Virden ; Jas. Young, Hôtel, Souris ; Thos Macivan, Hôtel, Thornhill ; Geo. Wheelin, Hôtel, Manitou ; Edwin DePencier, Magasin, Manitou ; A. Gouldie, Hôtel, Killarney ; Hudson's Bay Company, Magasin, Emerson ; F. Mondor, Hôtel, St. Boniface ; G. Arial, Hôtel, St. Boniface ; N. Houde, Hôtel, St. Boniface ; H. Beauregard, Hôtel, St. Boniface ; E. Cassin, Hôtel, St. Boniface ; I. W. Kasher, Hôtel, Morris ; H. Weixelbaum, Hôtel, Emerson ; Jas. Reid, Hôtel, Emerson ; Jas. Smith, Hôtel, Emerson ; Jas. Dousdell, Hôtel, Emerson ; Geo. Drad, Hôtel, Dominion City ; J. M. Ross, Hôtel, St. James ; W. S. Pryce, Hôtel, St. James ; Jas. A. McIntyre, Hôtel, St. Charles ; S. Cowan, Hôtel, Headingley ; Chas Bell, Hôtel, Gretna ; Simoneau Bros., Hôtel, Gauthier ; Cluxton & Co., Magasin, Emerson ; M. Rougeau, Magasin, Otterburn ; A. Coblentz, Magasin, Gretna ; Hudson's Bay Co., Magasin, Portage-la-Prairie ; R. Gilland, Magasin, Portage-la-Prairie ; J. O'Reilly, Magasin, Portage-la-Prairie ; Jas. Bell, Hôtel, Portage-la-Prairie ; Jas. Land, Hôtel, Portage-la-Prairie ; Wm. Lyons, Hôtel, Portage-la-Prairie ; H. Grannes, Hôtel, Portage-la-Prairie ; Adams & Jackson, Hôtel, Portage-la-Prairie ; Howell, & Scarry, Hôtel, Selkirk ; J. H. Montgomery, Hôtel, Selkirk ; W. Bullock, Hôtel, Selkirk ; McKenzie & Smith, Magasin, Selkirk ; Amos Barnes, Hôtel, East Selkirk ; B. M. Gunn, Hôtel, St. Andrews ; R. Rutherford, Hôtel, Balmoral ; Davis Little, Hôtel, Stony Mountain ; Hudson's Bay Co., Magasin, Lower Fort ; Isaac Riley, Hôtel, Stonewall ; C. Hower, Hôtel, Stonewall :

R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 28 mai 1886.
3ins.2.6.86.



SOUMISSIONS.

Soumissions pour l'obtention d'une licence pour la coupe de bois sur les terres de la Puissance, dans la Province de la Colombie Anglaise.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquéee : "Soumisions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 5 juillet prochain, pour une limite à bois de deux milles carrés, située sur la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, près de la gare de Palliser, dans la Province de la Colombie-Anglaise.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions par lesquelles elle sera licenciée, peuvent être obtenus à ce Département, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg, Calgary, Territoire du Nord-Ouest et à New-Westminster, Colombie Anglaise.

A. M. BURGESS,
Député-Ministre de l'Intérieur.
3ins 2. 6. 86.



SOUMISSIONS

Des Soumissions cachetées, portant la suscription "Soumissions pour Avoine," et adressées au Commissaire de la Police Montée, Régina, T. du N.-O., seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 12 juin, pour fournir cinq mille minots d'Avoine, laquelle devra être livrée à la Station du Pacifique Canadien à Régina, pas plus tard que le 30 juin.

L'avoine devra être livrée en sacs qui seront fournis sans charge extra par celui qui aura entrepris le service, et qui seront retenus par la Police.

Des échantillons de l'Avoine devront accompagner les soumissions.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur de la Police Montée.
Ottawa, 18 mai 1886.
2ins. 2. 6. 86.



Statuts de Manitoba.

ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes de licences pour la vente des liqueurs dans la cité de Winnipeg, ont été reçues :

Hôtels et Buvettes ; Barry & O'Donohoe ; Z. Laporte ; A. Bright ; J. W. Pointz ; Jas. M. Ross ; Jas. Hemmingson ; O'Connor & Brown ; Tessier & Scully ; A. Sylvain ; B. Marlton ; W. J. O'Connor ; Maltby & McIntosh ; E. West ; Sidney Burr ; J. W. Johnson ; Hobbs & Dade ; John Baird ; O'Connor & Lemon ; Alex McLennan ; D. Storey ; John Henderson ; J. H. Grady ; Angus Munroe ; Jas. F. Mulligan ; A. Emes ; Ole Simonson ; R. Arthurs ; D. McArthur ; H. McKittrick ; J. McLaren ; W. D. Douglas ; T. Montgomery ; S. Hirshourg ; W. Cleverly ; R. H. Shore ; Geo. Velie ; Boreland & O'Connell ; Bunnell & Tremblay ; S. G. Harstone ; Chas Crothers ; J. Bernhart ; W. W. Carter ; H. Keighler ; McDonald & Ruttley ; Thos. Dunn ; John Wheelan ; M. Gerrie ; H. McIntosh ; McDonagh & Shea ; H. Brawn ; J. A. Osborne ; W. Bennett ; J. Whitelaw ; J. F. Campbell ; J. A. Brooks ; M. T. Conway, Gurn & Co. ; H. W. Sloan, C. Marotta ; W. Clougher ; T. G. Pointz ; M. B. Wood ; C. E. Wilson ; T. D. Naismith ; R. Boore ; J. & W. Emes :

En Gros ; A. Colquhoun ; G. F. & J. Galt :

Magasins ; C. D. Anderson ; Richard & Co. ; H. Hodges ; Hunt & Dickson ; A. McIntyre ; Radiger & Co. ; Strang & Co. ; Peel & Co. ; R. Bain & Co. ; Hudson's Bay Co. ; T. Hurtley ; B. Moffatt ; Cummings & Co. ; Mrs Cranson ; A. Bright ; S. Ripstein ; U. A. Wood ; Ovens & Co. ; N. Shaw ; Thos. Broad ; Hunter & Co. ; C. L. Garden :

R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licenses.

Winnipeg, 28 mai 1886.
3ins.2.6.86

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Taché, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Lundi le dix-neuvième jour de Juillet prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, dans l'Hôtel-de-Ville, en la ville Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 24 & E 5 chs. of lot 23 Lorette, cont'g 172 ac.	......	......	......	17 57	2 00	19 57	Patented
East 6 chs. of lot 51, Lorette, cont'g 96 acres.	......	......	......	16 05	2 00	18 05	do
Lot No. 38, Lorette, cont'g 191 acres	......	......	......	35 61	2 00	37 61	do
Lot No. 96, Lorette, cont'g 164 acres	......	......	......	34 39	2 00	36 39	do
Lot 5, settlement of Oak Island, cont'g 208 ac.	......	......	......	18 78	2 00	20 78	do
SW¼ & S½ of NW¼	10	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ 13 & N½ of SW¼	13	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	12	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ & N½ of SW¼	36	9	4 E	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
NE¼ of 15 & S½ of SE¼	22	9	4 E	....	45 67	2 00	47 67	Patented
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ of 7 & S½ or SE¼	18	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
N½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
E½ of SE¼	1	8	5 E	....	6 73	2 00	8 73	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5 E	....	45 67	2 00	47 67	do
L.Ss. 10, 15 in S. 36, T. 8, R. 5 E, L.Ss. 2, 7 & 10 and that part of L.S. 15 in S. 1, T. 9, R. 5 E, lying South of S. River, pt. L.S. 2 in S. 12 lying South of Seine River	......	8	5 E	....	24 06	4 00	28 06	do
NW¼ of 24 & S½ of SW¼	25	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SE¼ & E½ of SW¼	31	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
N½ of NE¼ of 36 & NW¼	31	9	5 E	....	24 30	2 00	26 30	do
L.Ss. 2, 7, 10, 15 & W½ L.Ss. 1, 8, 9 & 16	23	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	3	8	4 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 30 & N½ of NW¼	19	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4 E	16 17	19 55	2 00	37 72	do
SW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
L.Ss 10 & 15 & W½ of L.Ss 9 & 16 & L.Ss 2 & 7 & W½ of L.Ss 1 & 8	14	9	4 E	....	27 86	4 00	31 86	do
SW¼ & L.Ss 2 & 12	6	9	4 E	34 91	15 87	2 00	52 78	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & E½ of SE¼	32	8	4 E	32 85	15 87	2 00	50 72	do
L.Ss 1, 2, 3, 7 & 8 in 2 & L.S 4	1	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4 E	18 22	15 87	2 00	36 09	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 9 & S½ of NW¼	9	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	Patented
NW¼ & N½ of NE¼	16	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	do
SW¼ & E½ of NW¼	21	9	4 E	22 90	19 55	2 00	44 45	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4 E	28 58	21 31	2 00	51 89	do
SE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	8	4 E	....	27 87	2 00	29 87	do
NW¼ of 14 & S½ of NE¼	15	8	4 E	......	12 19	2 00	14 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	8	4 E	37 14	21 31	2 00	60 45	do
NW¼ of 33 & E½ of NE¼	32	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	4 E	40 15	21 32	2 00	63 47	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	8	4 E	28 21	21 32	2 00	51 53	do
SW¼ & W½ of SE¼	20	8	4 E	22 68	15 87	2 00	40 55	do
NW¼ of 15 & S½ of SW¼	22	9	4 E	....	16 42	2 00	18 42	do
Whole	8	9	4 E	76 25	20 17	2 00	98 42	do
N½ of NW¼ of 6 & SW¼	7	8	4 E	22 61	23 15	2 00	47 76	do
SW¼ of S½ of SE¼	23	8	4 E	....	46 01	2 00	48 01	do
L S 13 of 1 & L.Ss 3, 4, 5, 12 & 13	12	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ of 17 & S½ of NE¼	17	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
NW¼ of 12 & S½ of SW¼	13	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 21 & E½ of SE¼	20	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & W½ of NW¼	28	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SE¼ of 2 & S½ of SW¼	1	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
NW¼ & N½ of SW¼	25	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
NE¼ of 33 & W½ of NW¼	34	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
L.Ss. 12, 13, 14, Sec. 14 & L.Ss. 9, 15 & 16	15	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ of 34 & N½ of NW¼	27	9	5 E	....	48 39	2 00	50 39	Patented
N½ of N½ of 20 & N½ of NW¼	21	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
NE¼	35	9	4 E	....	43 37	2 00	45 37	do
S½ of S½ of 31 & S½ SW¼	32	9	4 E	....	22 01	2 00	24 01	do
W½ of W½	26	9	4 E	....	28 47	2 00	30 47	do
W½ of E½	26	9	4 E	....	26 69	2 00	28 69	do
NE¼ of 31 & N½ of NW¼	32	9	5 E	....	31 69	2 00	33 69	do
SE¼ of 34 & N½ of NE¼	27	9	4 E	....	9 50	2 00	11 50	do
SE¼ & W½ of NE¼	32	9	5 E	....	22 99	2 00	24 99	do
SW¼ & S½ of NW¼	32	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
Lot 47 Lorette, cont'g 280 acres	......	......	......	....	59 69	2 00	61 69	do
Lot 44 Lorette, cont'g 114½ ac.	......	......	......	....	26 38	2 00	28 38	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4 E	27 78	19 71	2 00	49 49	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4 E	28 20	18 76	2 00	48 96	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4 E	15 80	18 76	2 00	36 56	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

(No. 122) 23–27

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1881, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Lundi le dix-neuvième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Whole of lot 66 St. Boniface, 6 chs. by 2 miles	380 12	2 00	382 12	Patented
Lot 312, sub-division of lot 76, St. Boniface	23 01	2 00	25 01	do
Lot 722, sub-division of lot 76, St. Boniface	75 59	2 00	77 59	do
Lot 837, sub-division of lot 76, St. Boniface	40 96	2 00	42 96	do
Lot 3, sub-division of lot 78, 50x140 ft. St. Boniface	8 04	2 00	10 04	do
Lot 1, block 4, parish lot 89, St. Boniface	6 34	2 00	8 34	do
Lot 677, parish lot 76, St. Boniface	28 63	2 00	30 63	do
South halves lots 222 & 224, parish lot 76 1x2 chs. St. Boniface	18 49	2 00	20 49	do
Lot 811, parish lot 76 1x2 chs., St. Boniface	40 46	2 00	42 46	Patented
Lot 5, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	13 12	2 00	15 12	do
Lot 7, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lot 11, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lots 4 & 5, or Lot B, blk. 4, parish lot 81 25x120 ft. St. Boniface	34 61	2 00	36 61	do
Lot 17, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 18, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 19, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 20, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 76	2 00	11 76	do
Parish lot 96, 16 acres, St. Boniface	186 08	2 00	188 08	do
23 lots subdivision of parish lot 101, St. Boniface	64 60	2 00	66 60	Unpat'd.
Blk. C, parish lot 81, St. Boniface	62 93	2 00	64 93	Patented
W½ lot 8, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	11 89	2 00	13 89	do
Lot 849, parish lot 76, St. Boniface	26 41	2 00	28 41	do
Lot 10, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lot 12, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lots 2, 12, 24 & 29, parish lot 91, St. Boniface	168 66	2 00	170 66	do
Lot 16, blk. 15, parish lot 89, St. Boniface	6 78	2 00	8 78	do
Lot 903, parish lot 76, St. Boniface	30 29	2 00	32 29	do
Lot 907, “ “ “	9 09	2 00	11 09	do
Lot 909, “ “ “	9 09	2 00	11 09	do
Lot 911, “ “ “	9 09	2 00	11 09	do
Lot 804, “ “ “	32 13	2 00	34 13	do
Lot 806, “ “ “	17 88	2 00	19 88	do
Lots 808 & 810, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 812 & 814, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 816 & 818, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 820 & 822, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Inner two miles lot 67 St. Boniface, cont'g 147 acres	802 72	2 00	804 72	do
Lots 10 & 11, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	87 40	2 00	89 40	do
Part of R. C. Mission land between C. P. R. and Seine River, lot 1110 1x2 chs	30 59	2 00	32 59	do
Lot 9, blk 1, parish lot 89, St. Boniface	3 75	2 00	5 75	Patented
Lot 10, blk 1, “ 89, “	3 75	2 00	5 75	do
40 feet west of Main Road, parish lot 89, St. Boniface	14 17	2 00	16 17	Unpat'd.
Eastern 2 blks, parish lot 78, St. Boniface	160 56	2 00	162 56	Patented
Lots 4 to 17, blk 10, “ 89, “	70 63	2 00	72 63	do
E½ lot 847, parish lot 76, St. Boniface	22 38	2 00	24 38	do
Lot 5, blk 1, “ 89, “	6 80	2 00	8 80	do
Lot 6, blk 1, “ 89, “	6 80	2 00	8 80	do
Lot 7. blk 1, “ 89, “	6 80	2 00	8 80	do
Lot 9, blk 1, “ 93, “	4 00	2 00	6 00	do
Lot 7, blk 1, “ 93, “	4 32	2 00	6 32	do
Lot 8, blk 1, “ 93, “	4 00	2 00	6 00	do
Lots 3 to 11 & 16 to 23, parish lot 91, St. Boniface	104 65	2 00	106 65	do
Lot 4, blk 2, parish lot 93, St. Boniface	4 44	2 00	6 44	do
Lot 5, blk 2, “ 93, “	5 20	2 00	7 20	do
1/3 undivided interest, parish lot 85, St. Boniface	65 19	2 00	67 19	Unpat'd.
Lot 709, parish lot 76, St. Boniface	79 08	2 00	81 08	Patented
E½ lot 718, “ 76, “	20 13	2 00	22 13	do
Lot 740, “ 77, “	9 59	2 00	11 59	do
Lot 742, “ 77, “	17 86	2 00	19 86	do
S½ lot 729, “ 76, “	99 52	2 00	101 52	do
W 66 ft, lot 724, parish lot 76, St. Boniface.	78 01	2 00	80 01	do
Lot 708, parish lot 76, St. Boniface	98 35	2 00	100 35	do
Lot 750, “ 77, “	16 54	2 00	18 54	do
Lot 752, “ 77, “	16 54	2 00	18 54	do
Lot 652, “ 77, “	13 13	2 00	15 13	do
Lot 654, “ 77, “	13 13	2 00	15 13	do
Lot 656, “ 77, “	13 13	2 00	15 13	do
N. 80 ft., lot 719, parish lot 76, St. Boniface	26 37	2 00	28 37	do
E. 66 ft., lot 528, parish lot 76, St. Boniface	18 98	2 00	20 98	do
Lot 313, “ 76, “	73 79	2 00	75 79	do
N½ lot 224 & N½ lot 222, parish lot 76, St. Boniface	39 21	2 00	41 21	do
Lot 675, parish lot 76, St. Boniface	13 98	2 00	15 98	do
W. 33 ft., lot 318, parish lot 76, St. Boniface	36 52	2 00	38 52	do
E½ lot 308, parish lot 76, St. Boniface	11 51	2 00	13 51	do
N½ lot 307, “ 76, “	21 07	2 00	23 07	do
S½ lot 307, “ 76, “	47 65	2 00	49 65	do
E½ lot 509, “ 76, “	29 45	2 00	31 45	do
Lot 643, “ 76, “	15 49	2 00	17 49	do
Lot 8, “ 76, “	33 70	2 00	35 70	do
Lot 413, “ 76, “	31 42	2 00	33 42	do
Lot 633, parish lot 76, St. Boniface	33 08	2 00	35 08	Patented
W½ lot 635, “ 76, “	9 53	2 00	11 53	do
Lot 24, “ 76, “	26 38	2 00	28 38	do
Lot 631, “ 76, “	53 08	2 00	55 08	do
Lot 532, “ 76, “	11 81	2 00	13 81	do
E½ lot 635, “ 76, “	40 96	2 00	42 96	do
Lot 637, “ 76, “	71 25	2 00	73 25	do
Lot 214, “ 76, “	16 90	2 00	18 90	do
Subdivision 1 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	17 67	2 00	19 67	do
Subdivision 2 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 3 of E 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 4 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 5 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Lot 121, parish lot 76, St. Boniface	21 37	2 00	23 37	do
Lot 416, “ 76, “	20 60	2 00	22 60	do
Lot 316, “ 76, “	21 97	2 00	23 97	do
Lot 1089 R. C. M	11 83	2 00	13 83	do
Lot 1109 R. C. M	20 19	2 00	22 19	do
Lot 1118 & 1119 R. C. M	80 73	2 00	82 73	do
Lot 1108 R. C. M	19 55	2 00	21 55	do
Lot 1, parish lot 75, St. Boniface	7 03	2 00	9 03	do
Lot 1105 R. C. M	77 41	2 00	79 41	do
Parish lot 64 St. Boniface, (save and except 3 acres thereof East of C. P. R. main line), 59 acres	166 30	2 00	168 30	do
Parish lot 65 St. Boniface, (save and except 6 acres East of C. P. R. main line), 56 acres	232 77	2 00	234 77	do
Lot 1008, R. C. M	38 72	2 00	40 72	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., N. by a line paralell to Provencher Ave. dist. 2 chs., E. by a line paralell to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chs. dist. and W. by a similar line but dist. 75 feet only, 11,880 sq. feet	94 67	8 00	102 67	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., W. by St. Jean-Baptiste Street, North by a line paralell and 2 chs. dist. from Provencher Ave., East by a line 75 ft. dist. and paralell to St. Jean-Baptiste Street 1x2 chs	76 07	6 00	82 07	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293.

(No. 120) 23–27.